

# Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2021

L'an deux mille - vingt-un, le onze octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni 17 avenue du 11 novembre 47190 Aiguillon, sous la présidence de Monsieur Alain LAFON.

### Étaient présents :

Alain LAFON (Aiguillon), Corinne ELLAM (Ambrus), Annie THOREL (Bazens), Jean-Luc GRAZIADEI (Bourran), Isabelle BISETTO (Bruch), Claire RUCHAT (Clermont-Dessous), Isabelle DE-LONGHI (Damazan), Chantal BORDERIE (Feugarolles), Stéphanie BORTOLANZA (Frégimont), Aurélien FROMENTE (Galapian), Patricia GONOD (Galapian), Sylvie SORESSI (Lacépède), Ghislaine GOUALC'H (Lafitte sur Lot), Jean-Claude LAURENT (Lagarrigue), André MESSINES (Monheurt), Patrick FERRI (Montesquieu), Thierry BROUILLARD (Port-Sainte-Marie), Stéphanie DELOGE (Saint-Laurent), Fernando DA CUNHA MARQUES (Saint-Léger), Mauricette GERON (Saint-Léon), Céline PROTIN (Saint-Pierre de Buzet), Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne).

Pouvoirs de vote : Mr Cédric LEROY (Caubeyres) à Mr Alain LAFON (Aiguillon),

Étaient absents : Michèle BEUTON (Aiguillon), Jean-Pierre MARTIN (Ambrus), Morgane TESTA (Bazens), Pascal SANCHEZ (Buzet sur Baise), Marie Françoise CARLES (Caubeyres), Philippe MAZERES (Clairac), Nathalie BACARISSE (Damazan), Jacqueline POLLONI (Feugarolles), Yannick MAISONNEUVE (Puch d'Agenais), Colette VISINTIN (Saint-Salvy), Cécile GOMES DE ALMEIDA (Nicole), Alexandre JEAN (Prayssas), Carène PORTETS (Razimet), Karine FARINA ( Saint-Léger), Olivier PALACIN (Saint-Salvy), Julie BACQUET - Hélène TONON – MARTINAUD (Lusignan-Petit), Aurélien DELIAS (Montesquieu), Pascale LIENARD (Port-Sainte-Marie), Patricia CUEVAS (Saint-Laurent), Joelle CONSTANTIN (Thouars sur Garonne).

### Étaient excusés :

Mireille ROSSI (Bruch), Chantal GAREZ (Buzet sur Baise), Christophe DOMANGE (Clairac), Christelle PELLEGRIN (Razimet), Myriam MARMIE (Frégimont), Marion PUYSSVERT (Lagarrigue), Carminda MONTEIRO RODRIGUES (Monheurt), Céline DE ZORZI (Saint-Léon), Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos), Annie THOREL (Bazens), Fabrice PRINCIC (Bourran), Sylvie BISETTO (Clermont-Dessous), Martine RIEUCROS (Lacépède), Stéphane MARTINEZ (Lafitte sur Lot), Damien POITE (Nicole), Eric DEMARIA (Saint-Sardos), Annaïck RENAUDIN (Saint-Pierre de Buzet), Sonia BENASSY (Prayssas), Céline MOLINIE (Puch d'Agenais).

N'étaient pas représentées les communes de : Buzet sur Baise, Clairac, Lusignan-Petit, Nicole, Prayssas, Puch d'Agenais, Saint-Salvy, Saint-Sardos.

Mme Isabelle DE-LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.

## COLLECTIVITE – PERSONNEL

### 1 / Point sur les inscriptions

A ce jour, 1 213 inscriptions sur « Pégase ».

### 2 / Point sur la rentrée scolaire et les circuits

- Liste des circuits
- Présentation nouveau transporteur KEOLIS
- Gilets de sécurité (obligatoire matin / soir et distribution début novembre)
- Point sur les demandes de création et suppression de Point de montée

Mairies ou particuliers	Commune domicile élève	Elèves		Etablissement scolaire	N° Circuit	Objet demande de modification	Réponse REGION NOUVELLE AQUITAINE	
		Nbre	Nom - âge					
1	ALONSO - DE ZORZI - DEBARD - ORYSIAK - MOREIRA SILCA	SAINT LEON	4	SANTOS SILVA - ALONSO - ORYSIAK	AIGUILLON	88-1	CREATION PT DE MONTEE CARDAYRE	ACCEPTÉ
2	BROSSARD	SAINT PIERRE DE BUZET	2	POIREE	DAMAZAN	88-2	CREATION PT DE MONTEE MAIRIE BOURG	ACCEPTÉ
4	IZARD	BUZET SUR BAISE	3	IZARD - SAVAR GERBEAU - REIS DA COSTA	AIGUILLON	10	CREATION PT DE MONTEE SAINT VINCENT A DAMAZAN	/
5	MARQUANT - AUBERT	PUCH D'AGE-NAIS	3	FLAMAND - COJAN	AIGUILLON	199-1	CREATION PT DE MONTEE VIDALON HAUT	ACCEPTÉ
6	PROUTEAU / CAZANOBES	PUCH D'AGE-NAIS	2	PROUTEAU / CAZANOBES	AIGUILLON	199-1	CREATION PT DE MONTEE MENUISIER	ACCEPTÉ
7	MAIRIE ST LEGER	SAINT LEGER	1	LUC	MONHEURT	199-2	CREATION DE PT DE MONTEE DREMES	ACCEPTÉ
8	MAIRIE CLERMONT DESSOUS	CLERMONT DESSOUS	6	GENAUDEAU / MASET / ROSSI / JAMME / MIZAR	PORT SAINTE MARIE	89-1	CREATION DE PT DE MONTEE LASCACHES ET LASBARTHES	ACCEPTÉ
9	MAIRIE DE FEUGAROLLES	FEUGAROLLES	3	CARTON / PAUQUET / KOUCHA	PORT SAINTE MARIE	3-1	CREATION DE PT DE MONTEE BELLOC	REFUSE

### 3 / Adoption des Ratios Promus / Promouvables

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément au 2e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Président, propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Grade actuel Grade d'avancement	Grade actuel Grade d'avancement	Ratio	Nbre d'Agents promouvables
Rédacteur principal de 2ème	Rédacteur principal de 1 ère classe	100 %	1
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ème classe	100 %	1
Adjoint administratif principal de 2 ème classe	Adjoint administratif principal de 1 ère classe	100 %	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ème classe	100 %	1

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents

- d'adopter les ratios ainsi proposés.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

### 4 / Création de Poste : Adjoint Administratif Principal 2 ème Classe

Le Président Mr Alain LAFON expose à l'Assemblée qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade.

Il appartient donc à l'Assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes.

Vu à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée le 08 février 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe,

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 23/35èmes
- la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021,

TITULAIRES				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Filière et grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdo
Adjoint Administratif	C	1	1	20H/SEMAINE
Adjoint Administratif	C	1	0	23H/SEMAINE
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	23H/SEMAINE

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriales au grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- La suppression du poste d'Adjoint Administratif interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur son nouveau grade.

L'Assemblée, après avoir délibéré,

#### DECIDE à l'unanimité

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2021,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de 2021 du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie au chapitre 012.

### FINANCES-COMPTABILITES

#### 5 / Point financier

Arrêté au 23/09/2021

**DEPENSES** : 59 437.50 €

**RECETTES** : 120 890.82 €

#### 6 / Subvention état contrat PEC

Suite à la validation de la délibération concernant la création d'un poste CUI et au questionnement sur le financement de ce poste, je vous je vous informe que la prise en charge par l'Etat est de 80 % soit 710.67 € par mois jusqu'au 30/06/2022.

## 7 / Versement de la participation pour la mise en place des accompagnateurs

Pour des raisons de sécurité les élèves de maternelles ne peuvent être transportés que si un accompagnateur est mis en place dans les véhicules de plus de 9 places.

La Région contribue financièrement à la mise en place des accompagnateurs. Le montant du financement forfaitaire est de 3000.00 € par an et par accompagnateur pour les écoles fonctionnant 4 jours par semaine.

Cette contribution est versée au Syndicat qui a la charge de la redistribuer aux communes ayant mis en place l'accompagnateur. Après accord avec les communes, le montant forfaitaire sera de 2500.00 € pour la commune rémunérant l'accompagnateur et de 1250 .00 € par commune si l'accompagnateur est rémunéré par deux communes.

Le versement forfaitaire annuel pour l'année scolaire 2020-2021 de la subvention a été effectué au mois de septembre 2021 comme suit :

COMMUNE	MONTANT DE LA SUBVENTION EN €
BAZENS	1 250,00 €
BRUCH	1 250,00 €
SAINT-LAURENT	1 250,00 €
FREGIMONT SIVU	2 500,00 €
CLERMONT DESSOUS	2 500,00 €
DAMAZAN	2 500,00 €
MONHEURT	2 500,00 €
LAGARRIGUE	1 250,00 €
BOURRAN	1 250,00 €
LAFITTE SUR LOT	2 500,00 €
MONTESQUIEU	1 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>

### AFFAIRES DIVERSES

- Vérification de l'état des abris bus, du marquage des arrêts par les délégués sur leurs territoires.
- Changement horaire de certains bus.
- **Assurance Groupama** : Renégociation du contrat avec mise en place d'une franchise de 250 € pour diminuer la prime. Une économie pour le syndicat environ 500€ par an.
- Pour information 150 dossiers ont été instruits par le syndicat, 40 ont été vérifiés et déposés à Agen à la Région, environ 550 appels reçus entre le 9 juin et le 15 août.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,  
Mme Isabelle DE-LONGHI

Le Président,  
Mr Alain LAFON

